

15. juillet 1902

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
16 de
Belgique.

N^o 4957/105

Objet:

Annexe

Expédié le

A M. Tucke

69. Rue de Namur

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favo-
rable à l'acquisition, pour les collections
de l'État, du tableau
qui fait l'objet de votre
lettre du 12.7.02

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

Reçu en retour le tableau
(un brist) que j'ai
présenté à la Commis-
sion Directrice du Musée
Royaume de Bruxelles.

R. Porcasi
69. rue de Namur

Bruxelles
ce 19/7 1902.

16
Bruxelles ce 12. Juillet 1902.

M. Wm



14 juillet 1902
4957/105

Messieurs de la Commission Directrice
du Musée Royal à Bruxelles

J'ai l'honneur de présenter à Votre
haute appréciation un tableau re-
présentant un Christ.

Si cette œuvre peut intéresser le Musée
je la cède au prix de six mille francs
(6,000).

Ce tableau qui vient de famille, a été ren-
voilé par M. Ducro, il y a trois ans en-
viron; et il y a quelque mois a été
léché par la flamme à la suite d'une
explosion de lampe à pétrole.

En attendant l'honneur d'une réponse
je Vous présente Messieurs de la Commission
mes salutations très distinguées

B. Torcasi

69. rue de Namur 69.

Bruxelles